

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N°2025/091

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la Délibération n°2025/075
	En exercice :	35	35
26/06/2025	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX JUILLET, A VINGT HEURES DIX-HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 juin 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. LIMOUZIN Vincent, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, Mme DAUNESSE Sylvie, M. HAMZA Kamel, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/075

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MARMECHE Christiane ayant donné pouvoir à Mme CARON Camille
M. DUPLAA Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. LIMOUZIN Vincent
M. DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Mme MENEY Maryse

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250702-DEL2025-091-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/091

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU la délibération n° 2024-187 du conseil municipal du 11 décembre 2024 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie A ;

VU la délibération n° 2024-188 du conseil municipal du 11 décembre 2024 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n° 2024-189 du conseil municipal du 11 décembre 2024 portant création de la liste des emplois permanents de catégorie C ;

VU la délibération n° 2025-062 du conseil municipal du 21 mai 2025 portant dernière modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de soutenir le déroulement de carrière de ses agents ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements de personnel tels que les mobilités internes, les départs, les recrutements, la réussite aux concours et aux examens professionnels intervenus au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 17 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

🔗 **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution douze postes au tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Rédacteur	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	
Attaché	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	
Attaché	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	
Attaché	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	

Filière animation :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation	1	TC	Date de notification de la délibération
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	TC	
Animateur	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	TC	

Filière technique :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	TC	Date de notification de la délibération
Agent de maîtrise	Adjoint technique	1	TC	

Filière sportive :

Grade créé	Grade supprimé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Educateur des A.P.S. (Temps complet)	Educateur des A.P.S. (temps non complet)	1	TC	A compter du 1 ^{er} septembre 2025

🔗 **ARTICLE 2 : PRENDRE ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,

Quentin DUFOUR

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 15/07/2025

Publiée le : 16/07/2025

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Mairesse de la Communauté d'agglomération Val Parisis - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 15/07/2025, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.